

La révision des dommages de guerre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'article 8 régit la situation du sinistré, qu'en matière immobilière, a affecté à la reconstruction, une somme supérieure à l'indemnité réduite par la révision et il précise que les frais d'expertise ressortent à la charge de l'Etat quand ce dernier aura proposé de fixer une valeur trop réduite.

Le même article prévoit aussi le cas d'une exploitation commerciale industrielle ou agricole qui respecterait après le sinistre, une valeur venant inférieure au plus égale à la valeur hypothétique qu'il a pu évaluer en cette hypothèse, de décider qu'il y aurait pas lieu à réduction.

De même, continue M. Escoffier, nous vous demandons d'affirmer qu'il n'y aura pas lieu à réduction lorsque l'exploitation industrielle, commerciale ou agricole, représentera un valeur venant, lors de la décision du Comité, une somme inférieure au plus égale à la valeur venant du même bien au 1er août 1914. Cette mesure de justice s'impose.

M. Léon Escoffier propose la disjonction de l'article 10 qui déterminait la procédure à suivre en cas de contestation sur l'appréciation des dommages indemniés à réviser, cette matière de contestations étant trop complexe pour être traitée en tous 10 cas avec justice.

L'article 9 fixe les délais de remboursement et les intérêts moratoires, et l'article 10 précise les garanties de l'Etat pour le remboursement des indemnités.

Le privilège prendra jour de la décision du Comité Central et les biens du sinistré ne seront pas indéfiniment sous le coup d'une sorte d'indisponibilité.

Le rapport aborde ensuite la question des frais supplémentaires sur les produits finis. M. Escoffier examine les modalités de l'amendement Molinier que la commission a disjointes et expose les raisons qui ont déterminé la commission à se rallier à l'amendement de M. Philippeaux.

L'amendement présenté par M. Philippeaux, ajouta M. Léon Escoffier, a le double avantage de tenir compte du principe juridique contenu dans l'amendement Leroy, tout en ne provoquant pas la moindre dépense pour le budget.

L'idée en est extrêmement simple. Les sinistrés qui ont touché les frais supplémentaires sur les produits en cours de fabrication, et qui ont reversé à ceux qui n'ont touché aucun frais supplémentaire sur les produits en stock se les verront accorder.

Ce sont en somme les industriels intéressés qui vont régler ces difficultés. Un office de compensation est prévu. Il fonctionnera sans occasionner de frais à l'Etat. Dans le cas où il y aurait pas assez d'argent pour régler les comptes créditeurs, les sinistrés se contenteraient d'un dividende.

Ainsi amendé, conclut le rapporteur, le projet gouvernemental qui s'inspire largement des idées de M. Chataud et du texte élaboré en son rapport de juillet dernier constitue un progrès certain qui contribuera à améliorer la situation des sinistrés et les droits souverains de l'Etat, qui dans l'intérêt général, les indemnise.

La mort mystérieuse du vieux marinier à Haubourdin

Les dévaliseurs d'Isidore Vanhove seront jugés aujourd'hui à Lille

Le Tribunal correctionnel de Lille aura à s'occuper aujourd'hui de la mystérieuse affaire d'Haubourdin.

On se souvient que le 19 avril dernier, un vieux marinier, Isidore Vanhove, né à Haubourdin le 8 mai 1857 avait été retrouvé mort et ligoté dans le canal de la Delle, à Haubourdin.

Après une enquête habilement menée à Lille par M. Colzard, chef de la sûreté, plusieurs hommes furent arrêtés, reconnus coupables d'avoir dévalisé le père Vanhove.

Le vol du précieux coffret et le partage de son contenu

En effet, la police put établir que le nommé Héloïse Poiron, 30 ans, avait profité que Isidore Vanhove était en état d'ébriété pour lui soustraire un coffret contenant une somme de 6.000 francs.

Elle pointa également volé à son anant, Emile Dubois, 31 ans, qui lui donna sur le produit du vol un billet de 1.000 francs.

En outre, Dubois remit 500 francs à Carman Descamp, femme Dubois, âgée de 150 fr. à Emile Pieters, 30 ans, et Fernand Demarcq, qui sont en liberté provisoire et auront à répondre aujourd'hui des faits qui leur sont reprochés.

Cette audience promet d'être des plus intéressantes.

Adoption de nombreux projets hier au Sénat

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Hier, le Sénat a d'abord adopté le projet portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1927, au titre du budget général et du compte spécial, pour l'intensification du recrutement des militaires de carrière.

LE DELAI D'OPTION ENTRE LE MANDAT DE DEPUTE ET DE SENATEUR

L'ordre du jour appelle alors la première délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à modifier le délai d'option entre le mandat de député et de sénateur. L'article unique est adopté à l'unanimité de 208 voix.

LE DEPUTE DU SENATEUR OU VICE-VAICIN DEVAIT EN CAS DE MORT, CHAQUER APRÈS LA VALIDATION DE SON NOUVEAU MANDAT.

LES FETES DU CENTENAIRE MARCELIN BERTHELOT

On adopte après intervention chaleureuse du président, M. Doumer, de M. Strauss et de M. Painlevé, le projet portant ouverture sur l'exercice 1927 d'un crédit pour l'organisation des fêtes du Centenaire Marcelin Berthelot.

Le Sénat adopte ensuite plusieurs projets d'intérêt secondaire et lève sa séance.

La visite de Roubaix-Tourcoing par une délégation américaine

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. B. H. CONNER, président de la Chambre de Commerce américaine de Paris, rappelle la Chambre de Commerce de Roubaix de la réception charmante qui a été faite à ses amis et à lui-même.

En apportant le salut de la Chambre de Commerce Américaine de Paris, il apporte celui de la population américaine entière.

Vous avez eu l'amabilité, dit-il, de nous remercier de ce que nous avons pu faire pour France. Tenez, pour assurer que nous sommes de retour, nous avons des cadeaux pour le débiteur, nous avons des cadeaux pour le débiteur, nous avons des cadeaux pour le débiteur, nous avons des cadeaux pour le débiteur.

Après cette réception amicale, la caravane studieuse et fort intéressée fut conduite pour une visite qui l'émouvait, aux grands établissements de peignage Alfred Moutz et Cie et André Provost, et cie. Ces firmes, les plus importantes du monde, étaient en pleine activité.

Les visiteurs ne cachèrent pas les sentiments d'admiration qu'ils éprouvaient au spectacle de ces usines uniques.

Lunch au Grand Hôtel

Le 13 h. 45, dans un des salons du Grand-Hôtel, rue de la Gare, la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing offrait un lunch à la délégation américaine.

Plus de cent convives y fraternisèrent dans une atmosphère chaleureusement amicale. De petits drapeaux, aux couleurs américaines et françaises, étaient plantés sur des corbeilles de fleurs, très gentiment disposées.

M. Alex. Delaunoy, président de la Fédération Industrielle et Commerciale, présida ces repas, entouré de ses collègues MM. Gaultier, consul général des Etats-Unis à Paris; Conner, président de la Chambre de Commerce américaine à Paris; Green, attaché commercial à Paris; et de MM. Gaultier, administrateur propriétaire de grandes usines françaises en Amérique; les personnalités déjà citées de la région; MM. Hogan, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de fer du Nord; Knecht, etc., etc.

Au dessert, M. Alex. Delaunoy adresse la bienvenue à ses invités. Il donne un sens à leur visite, et leur fait passer devant eux les liens d'amitié qui unissent les deux pays. Ils ont, ensemble, subi de dures épreuves. Ensemble leurs cœurs vibrent aux exploits de leurs intrépides aviateurs. Il est à l'honneur de la France et de l'Amérique et de l'Union toujours plus grande des deux nations.

Discours du Consul général des Etats-Unis

En un langage très pur et concis, M. Gaultier, consul général des Etats-Unis à Paris, rappelle de vieux souvenirs. « Il y a vingt-deux ans, dit-il, que nous sommes venus à Haubourdin. Je me rappelle une phrase de son discours : « Ah ! Messieurs, disail-il, je ne suis pas orateur. Je sais enlever les tisons de feu et je ne sais pas enlever des phrases ». Je venais d'entendre parce qu'il était Roubaisien et que je l'ignorais pas l'industrie que des Roubaisiens avaient créé dans mon pays natal. Ses industries aujourd'hui ont des usines qui produisent 600 millions de francs.

Et mes amis et moi, nous admirons la région du Nord, non seulement pour ce qu'elle a pu faire chez elle, mais pour ce qu'elle est venue faire chez nous.

Les visites de l'après-midi

A 15 h. 15, la délégation visitait les Etablissements F. Vanoutryve et Cie. Une heure après, partagés en plusieurs groupes, elle s'intéressait à l'activité et aux méthodes des Etablissements François Masquelier, Gaultier et Delaunoy; Desmoutz et fils de Tourcoing et Lorthiois-Leurant et fils, à Halluin.

A 17 h. 30, une visite était réservée au Musée et à la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Réception à la Chambre de Commerce de Tourcoing

La visite aux établissements industriels qui font l'orgueil d'une région vaillante, démontrée à nos hôtes, toutes les ressources mises en valeur par une technique moderne et une activité prodigieuse, partout affirmée, confirma cette opinion que ce milieu si prospère ne devait son relèvement surprenant qu'à ses méthodes d'organisation, de méthode et de labeur.

Le Musée de la Chambre de Commerce de Tourcoing les intéressa au plus haut point. Contant les reproductions de miniatures anglaises du XVIIe siècle, appartenant à la bibliothèque nationale.

A la fin de la cérémonie, M. Charley, recteur de la ville de Tourcoing, lui remit la médaille de l'Université de Paris.

Au cours de la cérémonie et prenant la parole après MM. Honorat et Charley, le prince s'est montré convaincu de la valeur pour le bien des deux pays de ces échanges d'idées, qui se font par les échanges d'étudiants.

UN DEJEUNER A LA PRESIDENCE

Précédemment, le Président de la République avait offert un déjeuner en l'honneur du prince de Galles.

Plus tard, un déjeuner inaugurerait en présence de son royal hôte, l'exposition organisée dans les salons de l'Université de Paris, à l'occasion de la reconstruction de la Sorbonne par le Cardinal de Richelieu.

ON NE SAISIRA PAS LES MEUBLES DE M. DAUDET

On sait que le différend Daudet-Bajot, à propos de la somme de 33.000 francs allouée à Bajot, comme dommages-intérêts par la Cour d'assises de la Seine, est venu devant la 1re chambre de la cour, présidée par M. Tournon, qui a appelé en cause M. de Roux et Nogues.

Après plaidoirie de M. de Roux et Nogues, la Cour a ordonné la continuation des poursuites jusqu'à l'expiration de l'arrêt de la Cour d'assises.

Les trois juges ont été envoyés à M. Rémy, huissier, chargé de régler M. Bajot. La saisie n'aura donc pas lieu.

UN ASSASSIN GUILLOTINE HIER A METZ

Vendredi matin, à 4 h. 10 a été exécuté, devant le prison de Metz, le condamné Marcel Sinn, âgé de 23 ans, né à Krotzbourg (Moselle), qui, en juillet 1926, avait sauvagement tué de vingt-six coups de couteau le chauffeur Studert, de Krotzbourg, pour s'emparer de l'argent que celui-ci avait encaissé pendant la journée. Sinn avait été condamné à mort par la Cour d'assises de la Moselle, en mars dernier.

Révisé à 3 h. 15, par le Tribunal, substitut du procureur de la République, Sinn a demandé à se confesser et a communiqué. Au moment de sortir de la prison, en voyant la guillotine, il a dit en allemand : « Voilà la machine infernale ». Puis il a été conduit à la prison de Metz, où il a été condamné à mort par la Cour d'assises de la Moselle.

DEUX VICTIMES D'UN DRAME DE LA JALOUSIE

Une sanglante tragédie s'est déroulée jeudi soir au plein centre de Toulon, il était 9 h. 30, quand les habitants de la rue Paul Chevalier furent mis en émoi par le bruit de six détonations successives. Voici ce qui s'était passé : Un Italien, nommé Bianco, âgé de 28 ans, après avoir blessé grièvement un metteur, Georges Galie, âgé de 20 ans, à Paris, et en service sur le « Vulcan », avait achevé de décharger son arme sur une dame, Marie Dogliani, âgée de 22 ans, qui accompagnait le metteur. La malheureuse, atteinte par deux projectiles dans la région du cœur, s'affaissa sur la chaussée pour ne plus se relever. Quant au metteur, il prit la fuite, mais il a été arrêté au Faubourg de Saint-Jean-du-Vair. On attribue ce crime à la jalousie. Ce drame a provoqué dans la ville une vive émotion.

COUR D'ASSISES DU NORD

Deux femmes inculpées d'usage de faux à Lille ont été acquittées

Les époux Leclercq exploités à Hellemmes un eslaminet qu'ils vendirent en 1923 avec l'assentiment du mari, Jeanne Devaux, femme Leclercq, ont été acquittées pour le produit de la vente, soit environ 30.000 fr., à la Banque Fourmeustraux, à Lille.

La plus grande partie de cette somme devait être employée par l'établissement financier, à l'achat de titres.

A peu près illettrée, Jules Leclercq, croyant ses fonds en sûreté, ne s'en occupa plus et il fut très surpris lorsque le 24 décembre 1924, il apprit que sa femme avait contracté des dettes, notamment à la maison de commerce « Au bon Génie ».

Inquiet, il se rendit à la banque Fourmeustraux, où il eut la surprise douloureuse d'apprendre que sa femme avait retiré ou fait retirer la presque totalité de ses fonds et que son solde créditeur ne s'élevait plus qu'à 614 fr. 10. Jeanne Devaux, sur ses entrefaites, abandonna le domicile conjugal, sans fournir d'explications à son mari. Celui-ci porta plainte.

INGENIEUSE COMBINAISON

L'information établit que Jeanne Devaux avait d'abord et sans difficulté, obtenu la remise des fonds qu'elle réclamait elle-même à la banque ou qu'elle y envoyait chercher par une dame Martin ou même par son fils Robert, affirmant à la banque que son mari, malade et rhumatisant, ne pouvait s'occuper de ses affaires.

Mais la banque ayant exigé la signature légalisée de M. Leclercq, pour avoir l'assurance qu'il était au courant des retraits de fonds que sa femme effectuait, Jeanne Devaux fit établir à diverses reprises par la femme Vermeuse, épouse Nossent, cabaretière à Hellemmes, une lettre pour demander à la banque de renvoyer au jeune Robert Leclercq, qui la lui portait, une certaine somme.

La femme Vermeuse terminait chaque fois sa lettre par les mots : « Monsieur Jules Leclercq, que la banque vous fait croire et

Le Conditionnement public a soumis aux éprouvés 50 millions de kilogs de matières textiles, chiffre record qui met Tourcoing en tout premier rang des marchés lainiers de France.

Quatre son industrie textile comprenant cinquante filatures de laines, 21 filatures de coton, 11 fabriques de tapis, 6 tissages d'ameublement, 30 fabriques de bonneterie et d'autres, Tourcoing possède de nombreuses tanneries, des fabriques de chaussures de papier et de nombreux ateliers de construction mécanique et électrique.

Une école pratique industrielle a été fondée dans la ville et d'autre part, les industriels distribuent chaque année à leurs ouvriers, plus de 30 millions d'allocations familiales.

Enfin, M. Lorthiois remercia les Américains de leur visite.

Très aimablement, M. Conner assura la Chambre de Commerce de Tourcoing ses sentiments de sympathie pour le peuple américain qui est le peuple de France, en général, les habitants industriels en particulier.

Les usines visitées

Précédemment, la délégation avait visité les établissements Masurel, rue de Wailly; Gaultier et Delaunoy, rue du Floc; Jules Desmoutz et fils, rue de Bradford et Lorthiois-Leurant et fils à Halluin.

Diner au Cercle de l'Industrie

La mission américaine termina sa journée de visite par un diner au Cercle de l'Industrie où elle a été reçue par les Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing et la Fédération Industrielle et Commerciale.

Le repas fut charmant; il se déroula dans une atmosphère de cordialité affectueuse.

M. Hudo, Préfet du Nord, avait tenu personnellement à marquer combien de tels rapprochements pouvaient servir à une compréhension plus grande de réciproques intérêts.

Des discours furent encore prononcés par M. Alex. Green, représentant de son Excellence Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis.

M. Hudo rappela en termes émus, l'arrivée à Nantes de la Ire escadre américaine qui, en 1890, fut la première à venir draguer le port de Nantes.

MM. Lorthiois, Scabrier, trésorier de la Chambre de Commerce de Lille; Guillaume Walton et Marcel Knecht, prirent également la parole.

Nous mentionnerons particulièrement le discours de M. Conner, président de la Chambre de Commerce Américaine.

La Française et l'Américain sont deux peuples qui ont un même idéal, celui de la liberté. Deux pays, cependant, qui se donnent réciproquement la liberté ne peuvent cesser de s'aimer.

Un concert symphonique agréablement exécuté par le Cercle de l'Industrie, comme une pierre blanche, l'amitié de deux grandes démocraties.

Le Commandant Byrd dans les ports du Nord A CALAIS

Ainsi que nous l'annoncions hier, Byrd et ses compagnons Noville, Aosta et Balchen seront arrivés à Calais, peu de temps, les hôtes de la ville de Calais.

Ils arrivèrent en gare maritime par le « Golden Arrow » à 15 h. 10, et seront accompagnés du professeur Gibbons, du major Young, attaché américain de la légation des Etats-Unis.

Ils seront salués à la gare maritime par M. le Maire de la ville de Calais et par M. Henry Hingant, directeur de la Compagnie des Chemins de fer de la région de Calais.

En automobile, ils gagneront l'Hôtel de Ville où aura lieu une réception officielle et signent au Livre d'Or.

Aviateurs et délégués traverseront ensuite la ville d'Amiens, puis se rendront au boulevard de l'Égalité et la route de Dunkerque.

A DUNKERQUE

On croit que Byrd et ses compagnons arriveront à Dunkerque aujourd'hui vers 16 h. 30; ils seront accueillis par le Comité de Commerce, puis à 16 h. 45 à l'Hôtel de Ville.

De son côté la délégation américaine arrivera à Dunkerque vers 17 h. 30. L'après-midi sera employé à la visite du port et des arrivées des aviateurs, une réception officielle aura lieu.

La délégation américaine arrivera à Dunkerque à 18 heures. On sait qu'elle se compose d'environ 80 membres, qui ont été envoyés à Dunkerque par le Comité de Commerce.

L'après-midi sera employé à la visite du port; promenade au phare, aux silos à grains, à la plage.

Les membres du Club Aéronautique de Dunkerque participeront à la réception de Byrd. On dit qu'une déléguée, Mlle Adrien, qui viendrait probablement de Lille et est chef.

Le Reichstag a approuvé l'accord concernant la Sarre

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le Reichstag a approuvé définitivement la prolongation de l'accord franco-allemand, concernant l'échouage de marchandises entre l'Allemagne et la Sarre, ainsi que les lois autorisant l'application provisoire par le gouvernement du Reich, des accords commerciaux conclus pendant les vacances parlementaires.

Le classement général du Tour de France cycliste

Voici le classement général du Tour de France Cycliste:

1. Nicolas Franz, en 136 h. 45' 18";
2. De Waele, en 137 h. 46' 23";
3. Verwaerde, en 138 h. 57' 35";
4. Leducq, en 139 h. 12' 30";
5. Benoit, en 140 h. 2' 46";
6. A. Magne, en 141 h. 11' 30";
7. H. Martin, en 141 h. 30' 30";
8. Meunier, en 142 h. 12' 30";
9. G. Hoff, en 142 h. 28' 49";
10. Muller, en 142 h. 54' 24";
11. Verhaegen, en 143 h. 05' 32";
12. Decorte, en 143 h. 17' 13";
13. Gebusheere, en 143 h. 33' 18";
14. Stembrouck, en 144 h. 44' 45";
15. P. Magne, en 144 h. 50' 49";
16. Martinetto, en 145 h. 53' 14";
17. Touzard, en 146 h. 15' 15";
18. De Lannoy, en 146 h. 32' 53";
19. 20' 46";
20. Marinier, en 149 h. 01' 50";
21. De Waele, en 150 h. 08' 30";
22. Krier, en 150 h. 11' 22";
23. Roggenbult, en 150 h. 37' 25";
24. Rivoila, en 150 h. 47' 30";
25. Despondin, en 150 h. 50' 25";
31. Menta, en 150 h. 55' 06".

LA NOUVELLE COMMISSION DES FINANCES DU SENAT

La nouvelle Commission des finances du Sénat a constitué son bureau. Elle a élu pour président, M. Clémentel; Vice-Présidents, MM. Jeanneney et Alberti; Secrétaire, MM. Chastenet et Millat; Rapporteur général, M. Henry Chéron.

Les divers rapporteurs spéciaux ont été confirmés également: M. Rivoila, comme nouveau que M